

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)

PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU
«AGREE»

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n° 004/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM-429170-CS-INDV
Financement	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un Consultant individuel chargé des questions environnementales au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC).
Date de publication	: 11 juillet 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant individuel chargé des questions environnementales au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC)** ».

Sous la supervision du Directeur Technique, le Consultant Spécialiste des questions environnementales est chargé de toutes les questions relatives aux aspects environnementaux, hygiène, santé et sécurité au travail du Projet et assure le processus de validation des études y afférentes durant la phase préparatoire du Projet.

A ce titre, Il s'assure du respect du Cadre de Référence Environnemental et Social défini en accord avec les bailleurs de fonds et de toutes obligations applicables au Projet et ce, en collaboration avec les parties prenantes et particulièrement le panel d'experts recruté à cet effet.

Le Consultant Spécialiste des questions environnementales exerce ses fonctions en relation avec le consultant chargé des questions sociales, ainsi qu'en collaboration avec l'ensemble du personnel d'ADPI-RDC.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), pour le compte de l'ADPI-RDC, invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Etudes supérieures : BAC+5 minimum, notamment en sciences de l'environnement, ingénierie, économie, agronomie ;
- Au moins 8 ans d'expérience avérée dans l'évaluation et la gestion des risques environnementaux des projets ou dans la prise en compte des questions environnementales dans la préparation de projets d'infrastructures ;
- Avoir une expérience dans la gestion des questions liées à l'hygiène, santé et sécurité au travail ;

- Avoir une connaissance des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (BM) et des normes de performances de la Société Financière Internationale (SFI) ;
- Expérience dans l'analyse et la gestion des risques environnementaux ;
- Maîtrise des outils de gestion des projets ;
- Maîtrise des exigences opérationnelles, techniques et procédurales des bailleurs de fonds, en matière d'études environnementales et sociales et de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale ;
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe, avec l'exigence de visite des sites et de respect des délais ; et
- Parfaite maîtrise du français.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **lundi 29 juillet 2024** et porter clairement la mention : « **AMI n° 004/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC – Recrutement d'un Consultant individuel chargé des questions environnementales au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC)** ».

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmnergie-rdc.com

Etienne MUANZA KANYINGILA
Coordonnateur a.i

CONSULTANT SPECIALISTE DES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES
TERMES DE REFERENCE

I. CONTEXTE

La République Démocratique du Congo (l'Etat ou la RDC), avec une superficie de 2.345.000 km² et une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée d'abondantes ressources hydroélectriques. Elle connaît actuellement un déficit énergétique sévère, avec seulement 20% de sa population ayant accès à l'électricité.

L'État souhaite réduire sensiblement ce déficit, notamment par le développement du site d'Inga. Les chutes d'Inga, sur le fleuve Congo, recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 40 000 MW en puissance et représentent près de 40% du potentiel hydroélectrique total de la République Démocratique du Congo, estimé à près de 100 000 MW.

La configuration du site, avec la présence de deux vallées contiguës au lit majeur du fleuve, suggère que sa mise en valeur repose essentiellement sur deux schémas d'aménagement, soit le schéma Nkokolo et celui de la Bundi. Deux installations hydroélectriques existent actuellement sur le site d'Inga : une première installation d'une puissance de 351 MW, dénommée Inga 1, mise en service en 1972, et une seconde installation d'une puissance de 1.424 MW, dénommée Inga 2, mise en service en 1982. Le schéma Nkokolo comprend les centrales électriques existantes, Inga 1 et Inga 2 ; celui de la Bundi, comprendrait l'installation des centrales du projet Grand Inga.

La phase ultérieure du projet Grand Inga, Inga 3, a été ajustée en fonction de la demande intérieure croissante et a tenu compte des opportunités d'exportation vers d'autres pays africains ayant manifesté leur intérêt. Le projet, d'une puissance initiale de 4.800 MW, a été revu à la hausse à 11.050 MW afin de satisfaire les exigences énergétiques du pays et des pays demandeurs.

Le Gouvernement de la RDC a pris l'option de réaliser le projet en mode « Partenariat-Public-Privé ».

Pour la gouvernance du projet, la RDC a mis en place l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga, ADPI-RDC en sigle qui assure la planification et la gestion des activités du projet.

Afin de permettre à ADPI-RDC d'acquérir une expertise dans la gouvernance du projet, le Gouvernement propose d'utiliser une partie des fonds du projet Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Électricité et de l'Eau (AGREE) soutenu par la Banque Mondiale pour financer le paiement des services d'un consultant individuel qui agira en tant que spécialiste des questions environnementales au sein d'ADPI-RDC.

L'UCM, l'agence d'exécution du projet AGREE, est responsable de la mise en œuvre du processus de recrutement de ce consultant.

Les présents termes de référence décrivent la mission et les prestations attendues de ce Consultant Spécialiste des Questions Environnementales durant la phase préparatoire du Projet.

II. MISSION GENERALE DU POSTE

Sous la Coordination du Directeur Général et la supervision du Directeur Technique de l'ADPI-RDC, le Consultant Spécialiste des questions environnementales est chargé de toutes les questions relatives aux aspects environnementaux, hygiène, santé et sécurité au travail du Projet et assure le processus de validation des études y afférentes durant la phase préparatoire du Projet.

A ce titre, Il s'assure du respect du Cadre de Référence Environnemental et Social défini en accord avec les bailleurs de fonds et de toutes obligations applicables au Projet et ce, en collaboration avec les parties prenantes et particulièrement le panel d'experts recruté à cet effet.

Le Consultant Spécialiste des questions environnementales exerce ses fonctions en relation avec le consultant chargé des questions environnementales, ainsi qu'en collaboration avec l'ensemble du personnel d'ADPI-RDC.

III. RESPONSABILITES ET TACHES

Le Consultant Spécialiste des questions environnementales a pour mission de (d') :

- Participer à l'élaboration et à la mise à jour du volet environnemental et social des plans de travail et budget annuel (PTBA) et du Plan de passation des marchés (PPM) en définissant les besoins en études, formations et toute autre activité en matière des questions environnementales et veiller à leur réalisation ;
- Assurer, le cas échéant, le filtrage (screening) environnemental et social de toute activité/sous-projet à financer dans le cadre du Projet tout en déterminant la nature et l'ampleur des enjeux et, au besoin, la portée des évaluations environnementales et sociales à mener ;
- Elaborer les termes de référence pour la préparation des études environnementales et sociales (EESS, EIES, PGES, Audit environnemental, etc.) du Projet , en relation avec le panel d'experts environnementaux et sociaux ainsi qu'avec le spécialiste des questions sociales et autres spécialistes de l'équipe du Projet (ingénieur hydroélectricien, ingénieur en génie civil et ingénieur en transport d'énergie) et assurer le suivi de la réalisation des études environnementales et sociales avec les consultants recrutés à cet effet ;
- Contribuer à l'analyse et à la validation des études environnementales et sociales du Projet en s'assurant de leur qualité et de leur conformité aux termes de référence ;
- Participer à la planification, la coordination, l'analyse et la validation des études et des documents en matière de questions environnementales produits dans le cadre du Projet ;
- S'assurer, en collaboration avec le spécialiste en passation de marchés et le spécialiste des questions sociales d'ADPI-RDC, de l'intégration des exigences environnementales et sociales dans les termes de référence et les produits finaux (incluant les études) de toute activité d'Assistance Technique devant être réalisées dans le cadre du Projet, ainsi que dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) et les contrats des entreprises ;
- S'assurer du respect du Cadre de Référence Environnemental et Social défini en accord avec les bailleurs de fonds et de toutes les obligations applicables au Projet ;
- Préparer les supports nécessaires et coorganiser, avec le spécialiste des questions sociales et le chargé en communication, les consultations nécessaires avec les différentes parties prenantes du Projet (y compris la population impactée et les organisations de la société civile) sur ses enjeux environnementaux et sociaux ;

- ~~Participer à l'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du Projet et concourir à sa validation par toutes les parties prenantes ;~~
- S'assurer de l'intégration de la composante environnementale dans tous les documents du Projet ainsi que dans le Plan de communication sur le Projet ;
- S'assurer de la conformité des études aux dispositions des termes de référence et des Politiques de Sauvegarde environnementales définies par les partenaires au développement ;
- Veiller à l'appropriation de tous les documents d'évaluation environnementale et sociale du Projet par les équipes d'ADPI-RDC, les parties prenantes au Projet et les bénéficiaires du projet ;
- Préparer les rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) d'avancement des activités du Projet sur les questions environnementales ;
- S'assurer de la transmission à bonne date des rapports et documents d'évaluation environnementale et sociale à soumettre aux bailleurs pour information et le cas échéant, approbation et publication préalable ;
- Participer à la préparation des missions d'appui à la préparation du Projet des bailleurs de fonds et veiller à la mise en œuvre des recommandations relatives à son domaine à l'issue de ces missions ;
- Assurer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie dans son domaine d'activité.

IV. COMPETENCES REQUISES

- Etudes supérieures : BAC+5 minimum, notamment en sciences de l'environnement, ingénierie, économie, agronomie, etc. ;
- Au moins 8 ans d'expérience avérée dans l'évaluation et la gestion des risques environnementaux des projets ou dans la prise en compte des questions environnementales dans la préparation de projets d'infrastructures ;
- Avoir une expérience dans la gestion des questions liées à l'hygiène, santé et sécurité au travail ;
- Avoir une connaissance des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (BM) et des normes de performances de la Société Financière Internationale (SFI) ;
- Expérience dans l'analyse et la gestion des risques environnementaux ;
- L'expérience de la conduite de projets en Afrique subsaharienne est un atout ;
- Maîtrise des outils de gestion des projets ;
- Maîtrise des exigences opérationnelles, techniques et procédurales des bailleurs de fonds, en matière d'études environnementales et sociales et de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale ;
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe, avec l'exigence de visite des sites et de respect des délais ;
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif ;
- Parfaite maîtrise du français ; la connaissance de l'anglais est un atout.

V. NORMES DE PERFORMANCE

Le Consultant Spécialiste des questions environnementales s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il sera évalué sur une base semestrielle, au regard des résultats attendus de son secteur d'activité.

VI. DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

Le contrat du Consultant Spécialiste des questions environnementales sera d'une durée de 12 mois, renouvelable en fonction du besoin.

Le Consultant Spécialiste des questions environnementales sera basé à Kinshasa dans les bureaux de l'ADPI-RDC.

VII. LOGISTIQUE

ADPI-RDC mettra à la disposition du Consultant un bureau et un ordinateur, et prendra en charge les frais de communication professionnelle.

VIII. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- ✓ Lettre de motivation ;
- ✓ CV détaillé ;
- ✓ Références professionnelles